

DELIBERATION CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 15 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un, le quinze avril, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Sumène-Artense, s'est réuni à la salle socio-culturelle de la commune de Saignes, sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de la Communauté de communes Sumène-Artense.

Etaient présents: Stéphane BRIANT (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Jean-Pierre GALEYRAND, Patrick BORNET, Maryse MAZEIRAT (Champagnac), Daniel CHEVALEYRE, Martine MONCOURIER, Bernard LACOUR, Thierry FONTY (Champs/Tarentaine), Philippe DELCHET (La Monselie), Pascal LORENZO, Philippe VIALLEIX (Lanobre), Jean-Michel HOJAK (Le Monteil), Christophe MORANGE (Madic), Éric MOULIER, Catherine BARRIER, Franck BROQUIN (Saignes), Alain COUDERT (Saint-Pierre), Joëlle NOEL (Trémouille), Arnaud MOREAU (Vebret), Catherine MAISONNEUVE (Veyrières), Alain DELAGE, Clotilde JUILLARD, René BERGEAUD, Céline BOSSARD, Bernard BOUVELOT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO (Ydes).

Ont donné pouvoir : Johane GRANDSEIGNE (Lanobre) à Philippe VIALLEIX (Lanobre), Brigitte CLAUDEL (Lanobre) à Pascal LORENZO (Lanobre), Alain VERGNE (Beaulieu) à Pascal LORENZO (Lanobre), Fabrice MEUNIER (Vebret) à Arnaud MOREAU (Vebret), Bertrand FORESTIER (Sauvat) à Marc MAISONNEUVE (Bassignac)

Secrétaire de séance : Catherine BARRIER

Nombre de membres afférents au Conseil Communautaire : 34 / Nombre de membres présents : 27

Nombre de votants : 32

Date de la convocation : 08 avril 2021

20210415025DE

BUDGET PRIMITIF 2021 ZA INTERCOMMUNALE A YDES

Monsieur le Président présente aux Conseillers communautaires le budget primitif 2021 qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

Section de fonctionnement :

497.544,33 €

Section d'investissement :

480.544,33 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité vote le budget primitif 2021 qui s'équilibre globalement en recettes et en dépenses à la somme de :

Section de fonctionnement :

497.544,33 €

Section d'investissement :

480.544,33 €

Fait à CHAMPS SUR TARENTAINE - MARCHAL, le 15 avril 2021

Délibération rendue exécutoire

Transmise à la Préfecture le 21/04/2021

Affichée ou notifiée le LI / 04 / 221

Document certifie to frome

Le Président Manuel MAISONNEUVE

Pour extrait pertific conforme, Le President

Marc M

a présente délibération et de sa réception en sous-préfecture.

Sous-préfecture de Mauriac

Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 21/04/2021 015-241501055-20210415-20210415025DE-DE